



No. 39

PUBLIER AU MOMENT DE LA DECLARATION
JEUDI, LE 11 JUIN 1964.

Texte d'une déclaration que le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, doit faire à la Chambre le 11 juin, au sujet des pourparlers avec la Hongrie.

Monsieur le Président,

Les représentants des gouvernements du Canada et de la République populaire de Hongrie ont eu des entretiens à Ottawa, entre le 20 mai et le 9 juin, au sujet de questions d'intérêt commun touchant le commerce, les réclamations financières, les affaires consulaires et les relations diplomatiques.

Outre l'accord sur le commerce au sujet duquel mon collègue, le ministre du Commerce, vous fera une déclaration, nous sommes convenus d'échanger des missions diplomatiques aussi prochainement qu'il conviendra à chacun des deux pays.

Nous nous sommes entendus avec le gouvernement hongrois pour négocier sous peu un règlement des réclamations financières encore pendantes. J'annoncerai bientôt les genres de réclamations visés par cet accord. Enfin, nous avons conclu avec le gouvernement hongrois une entente relative à diverses questions consulaires; ainsi sera mieux définie la position des ressortissants canadiens, dont ceux d'origine hongroise, qui envisageraient de faire un voyage en Hongrie.

Avec l'assentiment de la Chambre, je proposerai que soient déposées sur le bureau les lettres que j'ai échangées aujourd'hui avec le sous-ministre hongrois des Affaires étrangères sur ces divers sujets.